

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	20.03.2015	14:24	15.131	DEAS	DFS
Annule et remplace					

Auteur(s): Groupe socialiste	Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Santé mentale et emploi dans le canton de Neuchâtel	ad
Contenu:	
<p>Nous prions le Conseil d'Etat d'étudier les mesures à renforcer et développer dans le but de réduire l'impact négatif des problèmes de santé mentale sur l'emploi et l'économie neuchâteloise.</p>	
Développement (obligatoire):	
<p>L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a publié en janvier 2014 un rapport édifiant sur la santé mentale et l'emploi en Suisse (OCDE (2013), Santé mentale et emploi: Suisse, Santé mentale et emploi, Editions OCDE). Ce rapport met notamment en exergue le coût élevé pour l'économie suisse des problèmes de santé mentale (environ 3,2% du PIB) en raison des pertes de productivité, des dépenses sociales et de santé générées par ces problématiques. Il met également en lumière combien les personnes fragilisées dans leur santé mentale connaissent un taux de chômage plus élevé que la moyenne et sont fortement représentées dans les différents systèmes de prestations tels que par exemple l'assurance invalidité et l'aide sociale. Il souligne enfin l'impact des conditions de travail dans le développement possible de maladies psychiques.</p> <p>Certains indicateurs de notre canton, tels que les taux de chômage et d'aide sociale particulièrement élevés, nous permettent de considérer que l'impact des problématiques de santé mentale sur l'économie neuchâteloise est important et insuffisamment reconnu aujourd'hui.</p> <p>Dans le domaine de la santé publique de notre canton, nous pouvons relever et saluer la volonté du Conseil d'Etat d'avoir fait de la santé mentale une priorité de son plan directeur en matière de prévention et de promotion de la santé. Ceci a notamment permis la mise sur pied depuis 2013 d'un plan d'action en dix objectifs. Nous constatons cependant que, dans ce plan d'action, le volet de prévention et de promotion de la santé mentale en entreprise ne constitue en soi qu'un sous-objectif et que les moyens alloués à ce domaine n'ont pas été particulièrement renforcés ces dernières années.</p> <p>Le rapport de l'OCDE, sur la base de ses constats, émet un certain nombre de recommandations à l'attention de la Confédération et des cantons. Parmi les éléments relevant de la compétence des cantons, nous soulignons trois domaines en particulier où des mesures devraient être renforcées ou développées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre mieux en compte les risques psychosociaux au travail; - renforcer les outils à disposition des services de l'emploi pour mieux gérer les problèmes de santé mentale de leurs usagers; - veiller davantage à ce que les jeunes souffrant de troubles mentaux ne décrochent pas prématurément de leur parcours de formation. <p>Parmi les mesures concrètes pouvant être envisagées, nous demandons au Conseil d'Etat d'analyser l'opportunité de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une "task force santé mentale" réunissant les services de la santé publique, de l'emploi et de l'éducation, des représentants patronaux et des professionnels de la santé; - renforcer le système de médecine du travail à disposition des employés et employeurs; - développer les outils à disposition de l'inspection du travail pour la détection des risques psycho-sociaux. 	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Florence Nater	
Autres signataires (nom, prénom)	
Françoise Gagnaux	
Christine Fischer	
Corine Bolay Mercier	
Michel Bise	
Martine Docourt-Ducommun	
Jean-Claude Berger	
Marie-France Matter	
Marina Giovannini	
Sabrina Rinaldo	
Josiane Jemmely	
Daniel Huguenin-Dumittan	
Stéphane Reichen	
Alexandre Houlmann	
Annie Clerc	
Anne Tissot	
Laurent Duding	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER